



Québec, Canada - CJPMO condamne le projet de loi 21 pour discrimination institutionnalisée

Par [CJPMO](#)

Mondialisation.ca, 18 juin 2019

Communiqué du CJPMO

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [LE QUÉBEC](#)

Montréal, le 17 juin 2019 — Les Canadiens pour la Justice et la Paix au Moyen-Orient (CJPMO) condamne fortement le projet de loi 21 qui, au nom de la « laïcité » du gouvernement, va maintenant interdire l'accès aux Québécois qui portent des symboles religieux à certains postes. Malgré des mois de protestations publiques et de critiques sévères de la part des groupes de défense des droits de la personne, le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 21 tard hier soir. CJPMO condamne le projet de loi 21 comme une violation des droits fondamentaux de la personne des Québécois et demande aux politiciens de le condamner comme une discrimination institutionnalisée.

CJPMO, une organisation laïque, [s'est fermement opposée au projet de loi 21](#) comme une violation de la Charte canadienne des droits et libertés. Le projet de loi persécute injustement les minorités au Québec – particulièrement les femmes musulmanes canadiennes qui portent le voile. CJPMO note que le projet de loi 21 enracinera davantage la division et la différence, tout en portant atteinte aux valeurs démocratiques des Québécois, comme les droits à l'égalité religieuse et à l'égalité des sexes. Avec l'adoption du projet de loi 21, les minorités religieuses dans la province du Québec ont été réduites à des citoyens de seconde zone, qui risquent d'être désavantagés sur le plan économique et empêchés de gagner leur vie en vertu de ce projet de loi. En effet, les Québécois visiblement religieux seront désormais empêchés d'occuper de nouveaux postes d'enseignants, de directeurs d'école, de policiers, d'avocats et de juges s'ils souhaitent porter des symboles religieux, comme un voile, une kippa, un turban, etc. CJPMO souligne également que tard hier soir, le gouvernement Legault a également annoncé qu'il allait développer des mécanismes de surveillance et de discipline pour s'assurer que la loi est respectée, ce qui, de l'avis de plusieurs, pourrait mener à la création d'un corps policier discriminatoire et « laïque ».

En réponse à l'adoption du projet de loi 21, le président de CJPMO, Thomas Woodley, a déclaré : « Hier, le 16 juin, restera dans l'histoire comme un jour sombre et honteux pour la province de Québec. Le projet de loi 21 est un énorme recul pour les droits de la personne et constitue un dangereux précédent pour la société québécoise. ». CJPMO reconnaît qu'aujourd'hui ce sont les Québécois religieux qui sont visés par le projet de loi 21, mais cette loi ouvre la voie à d'autres lois discriminatoires visant d'autres membres de la société québécoise. Woodley continue, « la bataille est loin d'être terminée, les Canadiens de tous les horizons vont continuer à s'opposer ouvertement au projet de loi 21 et à le défier. Nous refusons que les droits de nos concitoyens religieux soient bafoués. ».

Depuis des années, CJPMO se bat pour le droit des Canadiens musulmans d'être accueillis et

respectés dans la société canadienne. En 2018, CJPMO et le Forum musulman canadien (FMC) ont commandé et publié [un sondage](#) sur l'islamophobie qui a confirmé l'existence d'attitudes islamophobes au Canada, et plus particulièrement au Québec. L'automne dernier, suite à la terrible attaque du 29 janvier 2017 sur la mosquée de Québec, CJPMO – en partenariat avec le FMC – a lancé [une campagne](#) demandant au gouvernement de désigner le 29 janvier comme une Journée nationale de commémoration et d'action contre l'islamophobie et toute autre forme de discrimination religieuse. CJPMO continuera de demander aux politiciens canadiens de condamner toutes les formes d'islamophobie et de discrimination religieuse.

###

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :

Miranda Gallo

Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient

Téléphone: 438-380-5410

[Courriel CJPMO](#) – [Site Web CJPMO](#)

La source originale de cet article est Communiqué du CJPMO

Copyright © [CJPMO](#), Communiqué du CJPMO, 2019

Articles Par : [CJPMO](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca